

Formule Vitale

Frais d'intervention chirurgicale

Remboursement des honoraires du vétérinaire et les soins dispensés dans le cadre d'une opération. Sur les frais réels dépensés : 100 % FR

Plafond de garantie

Le plafond de garantie est le montant maximum de remboursement par an : 1500 € /an

Les garanties « Frais d'obsèques ou d'incinération », « Frais de pension » et « Informations et conseils » ne sont pas concernées par ce plafond.

Frais d'obsèques ou d'incinération

Jusqu'à 150 € de prise en charge du montant total d'obsèques ou d'incinération.

Service conseils et informations 24H/24

Une équipe téléphonique dédiée répond à toutes vos questions : alimentation, conditions sanitaires en cas de voyage, adresses de toiletteurs, hôtels...

Aide à la Recherche 24H/24

Votre animal a disparu. 24H/24 une équipe dédiée est à votre écoute. Elle vous oriente vers les services appropriés : mairie, gendarmerie locale, vétérinaires les plus proches... et communique les informations suivantes : liste de refuges, centres SPA locaux...

Nous participons également aux frais de parution d'annonce dans la presse locale.

Frais de pension

Dans le cas où vous seriez hospitalisé pendant plus de 48h, nous prenons en charge la pension de votre animal à hauteur de 250 € TTC.

Franchise

La franchise s'applique dans le cadre des garanties « Frais médicaux courants » et « Frais d'intervention chirurgicale ». Il s'agit d'un pourcentage de la facture qui restera à votre charge : 20 % de la facture dans la limite de 50 €.



Formule Fondamentale

Frais médicaux courants

Prise en charge des consultations vétérinaire du quotidiens. Elle intervient sur les frais réels dépensés : 50 %

Frais d'intervention chirurgicale

Remboursement des Les honoraires du vétérinaire et les soins dispensés dans le cadre d'une opération. Sur les frais réels dépensés : 50 % FR

Plafond de garantie

Le plafond de garantie est le montant maximum de remboursement par an : 1500 € /an

Les garanties « Frais d'obsèques ou d'incinération », « Frais de pension » et « Informations et conseils » ne sont pas concernées par ce plafond.

Frais d'obsèques ou d'incinération

Jusqu'à 300 € de prise en charge du montant total d'obsèques ou d'incinération.

Service conseils et informations 24H/24

Une équipe téléphonique dédiée répond à toutes vos questions : alimentation, conditions sanitaires en cas de voyage, adresses de toiletteurs, hôtels...

Aide à la Recherche 24H/24

Votre animal a disparu. 24H/24 une équipe dédiée est à votre écoute. Elle vous oriente vers les services appropriés : mairie, gendarmerie locale, vétérinaires les plus proches... et communique les informations suivantes : liste de refuges, centres SPA locaux...

Nous participons également aux frais de parution d'annonce dans la presse locale.

Frais de pension

Dans le cas où vous seriez hospitalisé pendant plus de 48h, nous prenons en charge la pension de votre animal à hauteur de 250 € TTC.

Franchise

La franchise s'applique dans le cadre des garanties « Frais médicaux courants » et « Frais d'intervention chirurgicale ». Il s'agit d'un pourcentage de la facture qui restera à votre charge : 10 % de la facture dans la limite de 50 €.



Formule Intégrale

Frais médicaux courants	Prise en charge des consultations vétérinaire du quotidiens. Elle intervient sur les frais réels dépensés : 75 %
Frais d'intervention chirurgicale	Remboursement des Les honoraires du vétérinaire et les soins dispensés dans le cadre d'une opération. Sur les frais réels dépensés : 75 % FR
Plafond de garantie	<p>Le plafond de garantie est le montant maximum de remboursement par an : 2200 € /an</p> <p>Les garanties « Frais d'obsèques ou d'incinération », « Frais de pension » et « Informations et conseils » ne sont pas concernées par ce plafond.</p>
Forfait Prévention	Remboursement des soins préventifs comme la vaccination, le vermifuge, la stérilisation, le traitement antiparasitaire, la puce électronique, le bilan de santé, le détartrage, les compléments alimentaires, la phytothérapie à hauteur de 30 € /an
Frais d'obsèques ou d'incinération	Jusqu'à 300 € de prise en charge du montant total d'obsèques ou d'incinération.
Service conseils et informations 24H/24	Une équipe téléphonique dédiée répond à toutes vos questions : alimentation, conditions sanitaires en cas de voyage, adresses de toiletteurs, hôtels...
Aide à la Recherche 24H/24	<p>Votre animal a disparu. 24H/24 une équipe dédiée est à votre écoute. Elle vous oriente vers les services appropriés : mairie, gendarmerie locale, vétérinaires les plus proches... et communique les informations suivantes : liste de refuges, centres SPA locaux...</p> <p>Nous participons également aux frais de parution d'annonce dans la presse locale.</p>
Frais de pension	Dans le cas où vous seriez hospitalisé pendant plus de 48h, nous prenons en charge la pension de votre animal à hauteur de 250 € TTC.
Franchise	La franchise s'applique dans le cadre des garanties « Frais médicaux courants » et « Frais d'intervention chirurgicale ». Il s'agit d'un pourcentage de la facture qui restera à votre charge : 10 % de la facture dans la limite de 50 €.



Formule Intégrale +

Frais médicaux courants	Prise en charge des consultations vétérinaire du quotidiens. Elle intervient sur les frais réels dépensés : 100 %
Frais d'intervention chirurgicale	Remboursement des Les honoraires du vétérinaire et les soins dispensés dans le cadre d'une opération. Sur les frais réels dépensés : 100 % FR
Plafond de garantie	<p>Le plafond de garantie est le montant maximum de remboursement par an : 2500 € /an</p> <p>Les garanties « Frais d'obsèques ou d'incinération », « Frais de pension » et « Informations et conseils » ne sont pas concernées par ce plafond.</p>
Forfait Prévention	Remboursement des soins préventifs comme la vaccination, le vermifuge, la stérilisation, le traitement antiparasitaire, la puce électronique, le bilan de santé, le détartrage, les compléments alimentaires, la phytothérapie à hauteur de 60 € /an
Frais d'obsèques ou d'incinération	Jusqu'à 300 € de prise en charge du montant total d'obsèques ou d'incinération.
Capital décès	Nous vous versons 300 € au décès de votre animal.
Service conseils et informations 24H/24	Une équipe téléphonique dédiée répond à toutes vos questions : alimentation, conditions sanitaires en cas de voyage, adresses de toiletteurs, hôtels...
Aide à la Recherche 24H/24	<p>Votre animal a disparu. Une équipe dédiée est à votre écoute. Elle vous oriente vers les services appropriés : mairie, gendarmerie locale, vétérinaires les plus proches... et communique les informations suivantes : liste de refuges, centres SPA locaux...</p> <p>Nous participons également aux frais de parution d'annonce dans la presse locale.</p>
Frais de pension	Dans le cas où vous seriez hospitalisé pendant plus de 48h, nous prenons en charge la pension de votre animal à hauteur de 250 € TTC.
Franchise	La franchise s'applique dans le cadre des garanties « Frais médicaux courants » et « Frais d'intervention chirurgicale ». Il s'agit d'un pourcentage de la facture qui restera à votre charge : 20 % de la facture dans la limite de 75 €.

